



Aux Etats-Unis, les intégristes de la Cour suprême contre le droit des femmes

Vendredi dernier, les juges de la Cour suprême des États-Unis ont supprimé l'arrêt, datant de 1973, qui garantissait le droit à l'avortement dans l'ensemble du pays. La remise en cause des droits des femmes à disposer de leur corps, à choisir, droit acquis après de nombreuses luttes, n'est malheureusement pas une nouveauté (la Pologne l'an dernier, par exemple). Mais que ce soit au tour du pays le plus puissant et soi-disant le plus moderne de la planète, est un signal dangereux pour les femmes du monde entier, et particulièrement pour les femmes des classes populaires.

Six juges et de puissants lobbies derrière eux

Cette abolition du droit à l'avortement, décidée à six contre trois, par les juges de la Cour suprême, saluée comme « la volonté de Dieu » par Donald Trump, n'est pas seulement le fait de ces juges réactionnaires : sur les 50 États, treize avaient déjà préparé leurs lois d'interdiction, n'attendant que le décret de la Cour suprême pour les appliquer. D'autres pourraient suivre. Le Texas avait même pris les devants, en septembre 2021, avec la loi dite du « battement de cœur » qui interdit l'avortement après six semaines de grossesse, un délai qui signifie l'impossibilité dans la plupart des cas.

Quant à la Cour suprême, elle avait, la veille même, le jeudi, autorisé le port d'arme dans la rue à New York pour satisfaire le puissant lobby des armes, malgré les récents massacres dans des écoles aux États-Unis. Sacrés défenseurs du « droit à la vie » !

Les femmes des classes populaires premières victimes

Passons sur l'hypocrisie d'Apple ou de la banque Morgan qui ont annoncé qu'elles financeraient les trajets de leurs salariées qui auraient besoin d'aller dans un autre État pour avorter. Est-ce pour paraître plus libérales ? Ou plutôt parce qu'une enquête aurait calculé que l'interdiction de l'avortement coûterait plus de 105 millions de dollars à l'économie américaine par an en raison des complications liées aux avortements illégaux et aux soins qu'ils entraînent, quand ce ne sont pas des décès ? Ce sont comme toujours les femmes des classes populaires qui subissent les conséquences les plus dures de ces attaques, celles qui ont les plus bas salaires ou sont non salariées, les plus précaires.

L'hypocrisie des gouvernants « démocrates » !

Biden s'indigne, mais se dit impuissant, pour ne gêner personne. Sa seule solution : faire du problème du

droit à l'avortement l'un des arguments de campagne des démocrates aux prochaines élections parlementaires de mi-mandat, après avoir appelé au calme les protestataires. Heureusement, il n'a pas été écouté et les protestations se sont multipliées.

En France, l'ensemble du monde politique cherche à se donner le beau rôle en annonçant une potentielle inscription du droit à l'avortement dans la Constitution, comme si ça garantissait quoi que ce soit. Mais les mêmes, Macron en tête, détruisent l'hôpital public, stoppent les subventions au planning familial par leurs plans d'économie, rendant, non par la loi mais par les faits, l'avortement extrêmement compliqué pour bien des femmes ! Ce n'est pas la Cour suprême, mais c'est la Cour des comptes qui, trouvant la santé trop coûteuse, dicte ses lois.

Combattre reculs sociaux et idées réactionnaires

Ici comme aux États-Unis les plus réactionnaires sont à l'offensive, et dans les commandos anti-avortement, anti-immigration, xénophobes et racistes on retrouve souvent les mêmes. Quand en 2019 les subventions de l'État au planning familial du Rhône ont été réduites de 43 438 euros (soit 30 %) ce sont les élus du Rassemblement national (RN) qui ont applaudi vigoureusement. Les mêmes déblatèrent sur CNews, la chaîne de Bolloré qui diffusait un film anti-IVG l'an dernier.

Contre tous ces promoteurs d'idées rétrogrades, contre la régression sociale, nous ne pouvons que nous sentir renforcés par les milliers de manifestantes et manifestants qui ont défilé ce week-end à Washington et dans de nombreuses villes des États-Unis pour protester contre la décision de la Cour suprême. Et rappelons-nous que, ces dernières années, ce sont les manifestations de masse et la lutte des femmes qui ont arraché le droit à l'avortement, en Argentine ou en Irlande.

Voyages, voyages

Avec la période estivale, des difficultés se font sentir dans certains services, qui se retrouvent dans l'impossibilité de fonctionner par manque de personnel.

Face à cela, il est parfois décidé de tenter d'imposer des mobilités inter-services, « prenant » les agents d'un service dont l'activité est réduite pour les affecter ailleurs. Cela peut éventuellement se faire en concertation avec les agents concernés, mais lorsque c'est imposé par des manœuvres méprisantes, c'est inacceptable et ça ne donne pas envie de rester... Nous ne sommes pas des pions.

Heures supp' majorées : illusion et manœuvre

Aujourd'hui, on nous vend la possibilité de faire des heures supp' comme un avantage de poste ! En plus, il arrive qu'elles soient « sur-majorées » pour combler les postes vacants.

Que l'on cherche à en faire car nos salaires ne sont pas suffisants c'est un fait. Pour autant, ce n'est pas un avantage mais bien une régression de nos conditions de travail. Ne voudrait-on pas gagner suffisamment à 35 heures ? Augmentation générale des salaires !!

Ségur : dérégulation du temps de travail

L'axe 3 du Ségur prévoit des « négociations » par établissement sur la mise en place de la forfaitisation d'un nombre d'heures supplémentaires avec sur-majoration de leur montant pour certaines professions. Dans certains établissements, des « protocoles » ont été mis en place : ainsi des agents signent un engagement à réaliser un certain nombre d'heures supplémentaires par mois qui sont « sur-majorées », mais les jours sont imposés...

Atelier bricolage en maternité

Comme si les problèmes n'étaient pas suffisamment nombreux en maternité avec des lits fermés depuis des mois par manque de sages-femmes... Voilà que le problème de manque de sangles revient. Et c'est parti pour un atelier de découpage de slips ! Les collègues ont de la ressource mais il y aurait peut-être moyen d'éviter certaines charges de travail...

Régulation à l'entrée des Urgences : sublimer la crise en « modèle d'avenir »

Alors que plus de 120 services d'urgence fonctionnent en mode dégradé (appel obligatoire au 15 et fermeture la nuit), la direction du CHU de Bordeaux se fait l'avocate de la régulation aux Urgences. L'ambition du chef des Urgences de Bordeaux va plus loin : faire de cette solution pansement, qui répond aux difficultés des Urgences à fonctionner avec un

personnel éreinté par le travail en sous-effectif, un modèle « d'avenir de nos urgences ».

Réorienter les patients (vers où d'ailleurs ?) plutôt que donner les moyens à l'hôpital de répondre aux besoins croissants en soins de la population ?

Rassemblement jeudi 30 juin 2022 à 13 heures devant l'hôpital Bichat pour le maintien et la rénovation de Bichat et Beaujon

Suppression d'environ 240 lits par rapport aux hôpitaux Bichat et Beaujon réunis, division par deux des capacités des maternités et réduction de 1 000 postes de personnel soignant : le projet d'hôpital Grand Paris Nord, qui doit remplacer les hôpitaux Bichat et Beaujon en 2028, n'a rien d'un projet d'« utilité publique ». Il réduira au contraire les capacités d'accueil et d'accès aux soins dans le nord de la région parisienne.

Revalorisation du point d'indice, on est loin du compte

Stanislas Guérini, ministre de la Transformation et de la Fonction publique, vient d'annoncer une hausse de 3,5 % du point d'indice à partir du 1^{er} juillet. Waoow... Environ 50 euros pour un salaire de 1 500 euros. Un plein d'essence ? Des courses ? L'inflation est donnée à 5,2 % le mois dernier et continue vraisemblablement d'augmenter.

Les saisies sur salaire se multiplient

Une enquête de France Info le confirme : avec l'inflation qui ne cesse de grimper, les saisies sur salaire se multiplient. Elles surviennent lorsqu'un salarié ne parvient plus à payer ses factures. Une somme calculée en fonction des revenus, avec un minimum vital de 575,52 euros par mois ne peut pas être prélevé. Mais qui peut vivre avec une telle somme ? Personne à moins de 2 000 euros par mois : augmentation générale des salaires !

Palme du sexisme et des fausses embauches



Cette affiche n'est pas une blague, c'est une vraie campagne de « recrutement » du CHU de Poitiers ! Plus dégradant, difficile à faire. Et vanter l'embauche en CDI ! Cela révèle bien les politiques d'emploi précaires pratiquées depuis des années !